

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet
63100 CLERMONT-FERRAND

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 29 mars 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 15	Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 18 mars 2022	

N° 10

**Reprise anticipée du résultat du budget annexe téléassistance 2021
et son affectation**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 mars à 9 h 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. GAUMET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- M. BESSEYRE.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILLI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant CHELOUCHE, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

Membres de droit

- Mme POLLET, Directrice des sécurités représentant le Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DA SILVA, M. DERRE, M. DESFORGES, Mme DURON, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. PERRET, M. VALLEE.
- **Suppléants** : Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant VIDAL.

Comme pour le budget principal, je vous propose de délibérer sur la reprise anticipée des résultats et leur affectation. Les résultats d'exécution de l'exercice 2021, en tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2020, sont de :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2020	-50 808,22 €	406,84 €
Dépenses 2021	1 898 522,63 €	0,00 €
Recettes 2021	1 869 162,72 €	0,00 €
Résultats de clôture 2021	-80 168,13 €	406,84 €

Les dispositions de l'article L1612-14 du Code général des collectivités territoriales prévoient que le représentant de l'Etat saisit la chambre régionale des comptes « lorsque l'arrêté des comptes des collectivités territoriales fait apparaître un déficit égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants et à 5 % dans les autres cas ».

Il est à noter que d'une part, le déficit de fonctionnement s'apprécie en totalité pour une collectivité (budget principal et budgets annexes confondus) et d'autre part, celui du budget annexe téléassistance représente 4,29 % de ses recettes de fonctionnement. Compte tenu du taux que représente le résultat de fonctionnement déficitaire et comme la nomenclature budgétaire M61 le prévoit, je vous propose de maintenir la somme de 80 168,13 € en dépenses de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et ainsi de ne pas couvrir ce déficit avec le budget principal.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

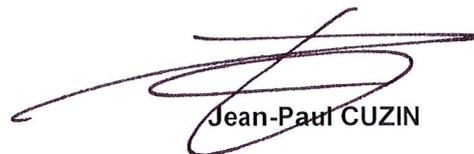
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **la reprise anticipée des résultats 2021 ;**
- **l'inscription de l'excédent en section d'investissement de 406,84 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » au budget primitif annexe téléassistance 2022 ;**
- **le maintien du déficit de 80 168,13 € en section de fonctionnement et son inscription au budget primitif annexe téléassistance de l'exercice 2022 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **29 MARS 2022**

Le président
du conseil d'administration du SDIS,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20220331-22_07426-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022